

30^c.

Journal du Lot

30^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche



Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'unité Française

Au moment où, magnifique reconstruc-tion de la Patrie, le Maréchal Pétain s'en va de ville en ville pour fortifier, pour retremper au feu du malheur cette unité française qui sera l'instrument de notre relèvement comme nos divisions ont été la première cause de notre défaite, à ce moment il est particulièrement réconfortant de lire dans la presse suisse des témoignages qui prouvent qu'à l'étranger on est déjà frappé par la renaissance de ce qu'on avait pu croire dénué.

Voici un extrait d'un article récemment paru dans le Journal de Genève et que nous voulons reproduire, car tous les Français devraient pouvoir le méditer :

« L'épreuve, loin d'être une cause de division ou de séparation, a agi à la manière d'un ciment qui colle étroitement les uns aux autres toutes les parties du mur, dont les fissures n'étaient qu'apparences et n'avaient en rien entamé sa solidité. Si une preuve était nécessaire de la force du lien national français, elle est fournie de la manière la plus lumineuse.

« L'unité française, soumise à des coups si rudes, est intacte. Il est permis de dire qu'elle sortira renforcée de l'épreuve. Elle s'est même étendue plus et mieux qu'on n'aurait jamais pu le croire, puisque l'union de la France européenne a eu pour complément celle qui s'est produite, autour de la métropole, dans toutes les parties de l'Empire. Il va de soi que la présence et l'action de ce rassemblement national qu'est le Maréchal Pétain, imperturbable au milieu de toutes les tempêtes, a beaucoup contribué à ce groupement de toutes les énergies françaises. Cependant, elles n'auraient pas été capables de créer l'unité si celle-ci n'était pas dans les cœurs et dans les faits. »

Il y a toute la vérité dans ces quelques lignes d'un journal qui fut toujours le grand ami de la France. L'unité sur les choses d'avant la guerre qu'il est restée, pendant la réserve et la discrétion qu'imposent nos malheurs ; vérité sur les choses d'aujourd'hui qui permettent d'espérer une reconstruction qu'on avait cru bien impossible. L'éloge qu'il fait et l'admiration qu'il exprime pour l'œuvre de Pétain impliquent la condamnation qu'il porte sur celle de nos anciens gouvernants !

Bien des avertissements sévères nous sont venus de cette Suisse, inquiète pour nous, pendant ces périodes de dévergondage où la France semblait avoir perdu la tête, où nous gâchions nous-mêmes notre propre destin. Nos voisins voyaient avec stupeur le mal que nous nous faisons et les maux que nous nous préparons. Ils sont bien excusables de s'être parfois demandés si notre beau pays n'allait pas se dissoudre parmi ces déchirements intérieurs alors que le péril extérieur était si proche et qu'au lieu de nous unir pour le conjurer nous nous acharnions à nous battre entre nous, alors que nous étions menés par de misérables gouvernements de guerre civile et de destruction nationale.

Alors, oui, comme le laisse entendre le Journal de Genève, on a pu réellement se demander si cette unité séculaire de la nation française n'était pas une chose finie, une grande chose morte. Mais non. Il n'y avait que le régime qui s'en allait en pièces, seulement il cachait le pays et l'on ne pouvait pas voir que dans les profondeurs l'unité française restait intacte.

Mais il faut quelqu'un qui la maintienne, quelqu'un qui lui serve de centre et d'animateur, quelqu'un qui en rassemble les éléments au lieu de les disperser et qui en soit, quand il le faut, l'expression visible et vivante.

C'est ce rôle prestigieux et redempteur qu'accomplit magnifiquement le Maréchal « imperturbable au milieu de toutes les tempêtes », dont la présence et l'action permettent à notre confrère suisse de dire que l'unité française sortira de l'épreuve renforcée « plus et mieux qu'on n'aurait pu le croire ».

Le peuple de France n'a pas dégné. Il est toujours celui qui a fait de grandes et de belles choses ! Il ne lui faut qu'un gouvernement. Toute la différence que notre confrère remarque en lui vient de ce qu'hier il avait de mauvais gouvernements et qu'à présent il en a un bon !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Requête.

Nos amis et complices, les fumeurs, ont appris avec plaisir, il y a quelque temps, par une de ces innombrables notes officielles dont les journaux sont comblés dans tous les sens du mot, que le tabac ne serait pas rationné.

Ils avaient pu craindre, comme le bruit en court, qu'on était sur le point d'instaurer quelque chose comme la carte de tabac. Horrible pensée !

Et cette rumeur causait des alarmes que la note officielle vint heureusement à dissiper.

Seulement, il n'y a pas de plaisir sans mélange et si les fumeurs ne sont pas rationnés quant à la quantité, ils commencent à l'être — les pauvres ! — quant aux qualités ! On sait qu'il y a presque autant de variétés de tabac que de crus de vins. Ou plutôt, qu'il y avait, car, d'une semaine à l'autre, disparaissent tantôt telle marque de cigarettes et tantôt telle qualité de cigares. Nous parlons de ce que nous voyons à Cahors et de ce que nous savons des autres communes du Lot servies par le même Dépôt et soumises au même régime.

Nous ne réclamons pas, car nous savons que nos grands dispensateurs de tabac font comme ils peuvent et ne demandent pas mieux que de nous assortir aussi richement qu'autrefois. Mais nous souhaitons que le ravitail-

lement soit fait de manière aussi équitable que possible et qu'on puisse revoir dans le Lot, par exemple, certaines variétés de cigares — ordinaires mais excellentes — qu'on n'y trouve plus et qui sont encore vendues en des départements voisins !

Elles reviennent.

C'était la foire à Cahors, samedi dernier ! Il y avait peu de monde, pas beaucoup d'acheteurs et pas beaucoup de vendeurs. Quelques marchands, avec leurs étalages surmontés de toiles rouges, bleues, vertes, dont les couleurs voyantes, si gaies quand le champ de foire est animé et fourmillant de monde, faisaient comme des taches tristes sur la ligne du boulevard et dans la rue Clemenceau.

Sur la place Thiers, dans un coin resté libre ou évacué par les autos qui stationnent en longues lignes parallèles, quelques paires de bœufs entourées de cultivateurs qui discutent sans grande animation.

Oh ! je ne veux pas me livrer au facile exercice de rhétorique qui consisterait à tracer le tableau brillant de ces foires grouillantes d'autrefois et à établir le contraste avec celles d'aujourd'hui. Je veux au contraire noter simplement qu'en dépit des difficultés et des obstacles de toutes natures, des gens heureux s'obstinent à entretenir les habitudes et les manifestations d'une existence normale et régulière que nous verrons bien, un jour ou l'autre, reflu-

INFORMATIONS

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le Maréchal Pétain et la Légion française des combattants

À la suite de l'assemblée générale du directeur et des présidents des unions départementales de la Légion française des combattants, l'assemblée qui s'est tenue à Vichy le jeudi 27 février et que le Maréchal Pétain, ayant à ses côtés l'amiral de la flotte Darlan, a honoré de sa présence — le Maréchal a décidé de se tenir en liaison particulièrement étroite avec sa Légion et de préciser les directives qu'elle attend de lui.

Il a signé à cet effet une instruction fixant l'essentiel de ces directives et indiquant le rôle très important que doit remplir la Légion dans le pays, en collaboration loyale et confiante avec les représentants responsables du chef du gouvernement.

Il a chargé, en outre, le général Laure, son secrétaire général, de visiter en son nom les unions départementales qui n'ont pas encore eu le privilège de recevoir sa visite et d'entendre sa parole.

Le général Laure vient de rentrer de la première tournée qu'il a faite auprès de la Légion des Alpes-Maritimes.

Partout il a trouvé réunis, dans un accord parfait, les représentants du pouvoir central, les légionnaires, les amis de la Légion et la totalité des directeurs, professeurs et élèves des écoles publiques et privées.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Partout il a constaté un esprit de collaboration librement consenti entre les uns et les autres pour le développement de l'activité civique, sociale et morale qui est la consigne fondamentale de la Légion.

Messageur allemand en Turquie

Un messageur spécial allemand venant de Stamboul à bord d'un avion allemand est arrivé à Ankara. Il serait envoyé par le Führer pour assurer le Président de la République des bonnes intentions de l'Allemagne à l'égard de la Turquie.

D'autre part, si l'on en croit les déclarations de l'envoyé du « Popolo di Roma », on croit, à Sofia que les jours de la Grèce sont comptés. Athènes ne pouvant plus avoir l'espoir d'une aide turque.

La rupture des relations entre Londres et Sofia

L'agence Reuter communique : On confirme officiellement, à Londres, que les relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et la Bulgarie sont rompues.

Autant que l'on puisse savoir, le ministre de Grande-Bretagne, M. Rendell, n'a pas encore quitté Sofia.

L'Italie refuse les volontaires espagnols

Depuis le jour de l'entrée en guerre de l'Italie, de nombreux volontaires espagnols, désireux de s'engager dans l'armée italienne, ont adressé des demandes à l'ambassade et aux consulats italiens en Espagne.

L'ambassade royale d'Italie à Madrid, tout en appréciant le mobile amical et fraternel de ces demandes, fait savoir que jusqu'à nouvel ordre, l'engagement de volontaires en Italie est réservé aux seuls Italiens.

Le plébiscite roumain

Voici les résultats provisoires officiels du plébiscite roumain (résultats du lundi compris) :

Nombre de votants : 2.020.973 ; oui : 2.018.417 ; non : 2.358, soit 1 0/0.

EN PEU DE MOTS...

— Devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, a comparu un commerçant de cette ville, Victor Houés, pour hausse illicite. Il a été établi que le bénéfice réalisé par Houés était passé de 88.000 francs en 1939 à 3 millions 085.000 francs en 1940.

— On communique de Bruxelles que 2.500.000 Belges réfugiés en France depuis le début de l'offensive vers l'Ouest, ont regagné leur domicile.

— A 10 kilomètres de Saint-Affrique (Aveyron), au hameau de Bourneq, le sol, saturé d'eau, s'est mis à glisser subitement. Douze maisons furent évacuées, et quelques heures après, cinq immeubles se sont écroulés.

— Le département de la Guerre, aux Etats-Unis, a annoncé qu'il avait chargé cinq firmes de fabriquer des masques à gaz, à bas prix, destinés aux civils.

Une loi attendue

Nous avons écrit bien souvent que si l'on voulait encourager les gens à avoir des enfants, il fallait leur faciliter le plus possible l'existence.

Plus nombre des mesures désirables il y a la question du logement. Pour nichier, l'oiseau a d'abord besoin d'un nid. Or, avec le système actuel du gîte pris en location et de la liberté du bailleur, autrement dit du « proprio », celui-ci a le droit de dire à un père ou à une mère de famille : « Vous avez des enfants ? Alors je ne vous veux pas chez moi ; allez chercher ailleurs. »

Quant je dis : « a le droit » de dire, c'est « avoir le droit », car il faut mettre la chose au passé depuis que le Journal Officiel a publié une loi nouvelle aux termes de laquelle « Tout bailleur de locaux, à usage d'habitations ou professionnels, loués nus ou meublés, convaincu de ne pas les avoir loués à un locataire éventuel, motif pris du nombre d'enfants à la charge de celui-ci, est puni d'une amende de cent à mille francs. En cas de récidive, l'amende sera de 200 francs au moins et de 2.000 francs au plus. »

En termes plus simples, désormais, le propriétaire d'un appartement qui aura refusé d'héberger dans les conditions ordinaires de la location une famille nombreuse, sera passible de la Correctionnelle.

Je ne crois pas que cette loi soit impopulaire. Il y a longtemps qu'on l'espérait et la demandait. Il était, en effet, parfaitement illogique que d'un côté le Gouvernement poussât à la natalité et que, de l'autre côté, il continuât de laisser les familles nombreuses brimées par les propriétaires de « boîtes à loyer ».

Et maintenant que la question est réglée de façon officielle et légale, il faut espérer que les locataires chargés d'enfants feront de leur côté preuve de compréhension et de sagesse en empêchant les niches de détériorer les locaux où ils vivent.

Remettez « les lieux » en état quand ils s'en iront, doit constituer le plus simple et le plus naturel de leurs devoirs.

PAN.

Chronique du Lot

Pour avoir du pain

La situation de notre approvisionnement en blé oblige le Gouvernement à réduire la ration de pain accordée aux consommateurs de la zone non occupée du territoire. Cette réduction est importante. Elle est indispensable pour ménager nos très faibles disponibilités en céréales et maintenir aux Français la ration de pain qui leur est nécessaire.

Dès le mois de décembre, il apparut que la soudure ne pourrait être assurée sans de sévères mesures de restrictions ; mais il fallait accorder, pendant les mois les plus rigoureux de l'hiver, une ration presque normale et la réduire très sensiblement par la suite dès que l'amélioration des conditions climatiques le permettait. Aussi, à partir du 1^{er} mars, la valeur des tickets en chiffres de la carte de pain sera réduite de 20 0/0 ; les tickets marqués en lettres de la même carte n'auront plus aucune valeur ; la vente de la pâtisserie et des pâtes alimentaires fraîches en échange des tickets de la carte de pain sera interdite ; l'augmentation du taux d'extraction de la farine et l'incorporation plus massive encore de succédanés seront poursuivies.

Ces mesures doivent être strictement et immédiatement appliquées. Toutefois, une exception sera faite en faveur des enfants auxquels une ration supplémentaire sera accordée à l'école.

Le Gouvernement améliorera la ration des travailleurs se livrant à un travail particulièrement pénible et prolongé, soit dès maintenant, soit lors des grands travaux ; notamment des dispositions immédiates seront prises pour les ouvriers mineurs et les mécaniciens de route et chauffeurs de chemins de fer.

Le Gouvernement ne pourra établir aucun autre régime de faveur. En particulier, à la fin du mois, il ne pourra, en aucun cas, être remis des tickets supplémentaires à ceux qui consommeraient dans les premiers jours du mois les quantités de pain auxquelles ils ont droit. Chacun devra donc s'en tenir à sa ration quotidienne et ne pas la dépasser.

Le Gouvernement est convaincu que la discipline nécessaire sera spontanément consentie ; il est certain que, dans les circonstances graves que le Pays traverse, tous les citoyens lui seront assurés pour faciliter sa tâche.

J. ACHARD.

RAPPELZ VOS FLACONS AUX PHARMACIENS

Le Syndicat des pharmaciens du Lot croit devoir appeler l'attention des malades sur l'intérêt que présente pour eux et pour l'économie générale du pays la remise à leurs pharmaciens des flacons de médicaments et des bouteilles d'eaux minérales vides.

Cette mesure se trouve motivée par la fermeture (par suite de manque de combustible et de matières premières) de nombreuses verreries fournissant les bouteilles et les flacons aux sources d'eaux minérales et aux pharmaciens. Les sources d'eaux minérales sont maintenant dans l'obligation d'attendre de leurs clients un envoi de bouteilles vides afin de pouvoir leur retourner les dites bouteilles après remplissage.

Avant longtemps, les pharmaciens eux-mêmes risquent de se trouver dans la même situation et de manquer de flacons pour l'exécution des ordonnances médicales et pour la livraison des médicaments.

Rapportez tous les bouteilles de pharmacie à votre pharmacien. [Communiqué.]

AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Il est rappelé que les travailleurs indépendants, c'est-à-dire quiconque sans employer de salarié à son occupation principale dans l'exercice d'une profession industrielle, commerciale ou libérale et en tire son principal revenu, doit s'affilier à la Caisse départementale des allocations familiales des travailleurs indépendants du Lot, 18, rue Brive, à Cahors.

Les adhésions doivent être adressées directement à M. le Président de cette Caisse d'extrême urgence.

Affaire d'escroquerie

A la suite de nombreuses plaintes adressées au Parquet contre le nommé Henri Prosper Delpeuch, dit Bouboule, marchand de porcs à Saint-Denis-Martel, une enquête fut ouverte. Il s'agit d'une importante affaire d'escroquerie. A la suite de cette enquête, de nombreux documents, correspondances, pièces comptables ont été saisis.

Henri Delpeuch a été mis en état d'arrestation. Mais, dit-on, il est plus que probable que cette affaire d'escroquerie pourra provoquer avant peu d'autres arrestations.

Delpeuch avait prêté son nom à l'entrepris ; mais, derrière lui, se dissimulaient d'autres agresseurs dont l'un serait un négociant condamné, il y a quelques années, à 3 ans de prison.

POUR LES BLES CLAIRS

Direction des Services Agricoles :

Des surfaces importantes de blé ont souffert des froids rigoureux de l'hiver. Ces circonstances défavorables sont surtout le fait de blés semés tardivement, et les plus gros dégâts ont été causés par les premiers froids au cours desquels le blé n'était pas protégé par un manteau de neige.

A l'heure actuelle, les cultivateurs, en présence de blés trop clairs, se demandent s'ils doivent les retourner pour y ensemer une autre céréale de printemps. Avant de se déterminer à une telle solution, qui les oblige à faire une dépense de semences et qui est, en principe, peu recommandable en raison de la pénurie de ces semences, il y a lieu de se demander si ces blés clairs ne peuvent reprendre une vigueur suffisante grâce à des travaux appropriés. Des opérations sont nécessaires sur ces blés clairs. Le passage du rouleau provoquera le tallage et permettra ensuite de regarnir la culture. L'épandage des engrais azotés facilement assimilables, et que l'on peut se procurer aisément pour la végétation dans ce cas un bon départ de la végétation. L'épandage de 100 à 200 kilos de nitrate de chaux ou d'ammonite est très recommandable pour ces blés clairs.

AUX PRODUCTEURS DE SEIGLES

Les agriculteurs et détenteurs de seigle sont informés, que conformément à l'article 2 du décret du 16 novembre 1940, le Comité départemental des Céréales a décidé de rendre obligatoire la livraison aux organismes stockeurs « Coopératives et négociants en grains » avant le 15 mars 1941, de tous les seigles disponibles encore détreus en culture.

Les seigles qui n'auront pas été livrés à la date sus-indiquée seront remis par les commissions de réception. En outre les sanctions prévues par la réglementation actuelle du marché de céréales seront applicables aux agriculteurs et détenteurs de seigles qui ne respecteraient pas les délais limite fixés.

Les agriculteurs plus encore que les autres, comprendront la gravité de la situation présente. Ils auront à cœur de livrer rapidement les seigles en cours à leur disposition et qui sont indispensables pour garantir à chacun son pain quotidien.

POUR AVOIR DES POMMES DE TERRE

L'Intendant Directeur départemental du Ravitaillement général du Lot communique :

En vue d'une prochaine répartition de pommes de terre, les détaillants doivent fournir, ainsi qu'il a été procédé pour les légumes secs, la liste des consommateurs désirant être servis par eux. C'est uniquement sur ces références que la répartition sera faite à eux, ainsi qu'aux grossistes-répartiteurs.

GROUPEMENT D'EXPÉDITEURS ET RAMASSEURS D'ŒUFS

Du Ravitaillement général :

Les expéditeurs, ramasseurs d'œufs et volailles sont invités à s'inscrire au Groupement qui vient de se constituer. Cela leur facilitera les autorisations qu'ils peuvent avoir à demander. Ils devront fournir les références 1938 sans lesquelles aucun bon ne sera remis.

Les commerçants de Cahors en œufs et en volailles doivent se faire inscrire et faire connaître leurs besoins hebdomadaires, afin d'assurer le ravitaillement des consommateurs, collectifs, hôtels, restaurants.

Les expéditeurs se feront inscrire chez M. Moussié, à Figeac ; Les commerçants de Cahors, chez M. Arnouilh, place de la Halle, à Cahors.

Conseils municipaux dissous

Sont dissous en raison de l'impossibilité de constituer une municipalité apte à gérer d'une façon satisfaisante les intérêts de la commune, les conseils municipaux de : Eloy-de-Gy (Cher) ; Semezanges (Côte-d'Or) ; Cussac (Gironde) ; Noizay (Indre-et-Loire) ; Ladon (Ain) ; Champenelle (Seine-et-Oise) ; Theuville (Seine-et-Oise) ; Esgny (Somme) ; Argœuvre (Somme) ; Denain (Somme) ; Ligny-le-Châtel (Yonne) ; Moulaines (Eure) ; Bouqueval (Seine-et-Oise) ; Beaulieu-sous-Parthenay (Deux-Sèvres).

En raison de son attitude hostile à l'œuvre de redressement national, le conseil municipal de Naujan-et-Postiac (Gironde).

Nominations de maires

Sont nommés maires : M. Donet, maire de Troyes, en remplacement de M. Plard ; M. Rondeau, maire de Nantes, en remplacement de M. Pageot, démissionnaire ; M. Poissant, maire de Rouen, en remplacement de M. Métayer ; M. Risson, maire du Havre, en remplacement de M. Meyer ; M. Le Droumaget, maire de Nevers, en remplacement de M. Gaulier ; M. Dutthuzo, maire de Châtelleraut, en remplacement de M. Ripault ; M. Thierry, maire d'Epinal, en remplacement de M. Schwab.

CAHORS

UN QUI PROMET !

Mardi matin, des gendarmes de la brigade de Souillac ont conduit à Cahors le nommé Jean Montet, âgé de 15 ans, qui avait été arrêté sous l'inculpation de vagabondage et d'infraction à la police du chemin de fer.

Amené à Cahors, Montet fut amené au Parquet, vers 11 heures, pour être interrogé par le juge d'instruction.

Au Parquet, Montet demanda l'autorisation aux gendarmes d'aller aux water-closets.

Mais, au bout d'un temps relativement long, Montet ne sortant pas, les gendarmes ouvrirent la porte et constatèrent que Montet avait disparu.

Montet, profitant de quelques instants de... solitude qui lui avaient été accordés, avait ouvert la fenêtre des water-closets, avait sauté dans l'allée du Palais de justice et pris la fuite.

La police alertée se mit à la recherche de l'évadé, mais jusqu'à cette heure sans résultat.

Comité loतो des Allocations familiales

Dans sa réunion du dimanche 2 mars 1941, le Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation « Employeurs » a décidé d'accorder, avec effet du 1^{er} mars 1941, aux familles de ses ressortissants :

Une prime de naissance extra-légale de 200 fr. à la naissance du 2^e enfant ;

Une prime de naissance extra-légale de 300 fr. à la naissance du 3^e enfant ;

Une prime de naissance extra-légale de 400 fr. à la naissance du 4^e enfant ;

Une augmentation de 100 fr. pour chacun des suivants.

Le Conseil a également décidé d'attribuer aux femmes des prisonniers ressortissant de la Caisse une allocation extra-légale suivant le barème actuellement appliqué aux bénéficiaires inscrits au Comité loतो des allocations familiales.

Toutes ces libéralités sont acquises au chef de famille « Employeur » et au salarié occupé depuis plus de trois mois dans un établissement adhérent.

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Laurent Alphonse, ancien négociant, décédé à l'âge de 70 ans.

Combattant de 1914-18, il avait eu la grande douleur de perdre l'un de ses fils pendant cette même guerre.

Le défunt avait présidé l'Association des ascendants victimes de la guerre jusqu'au jour où son état de santé lui interdit de remplir cette fonction.

Ses obsèques ont été célébrées mercredi, à 15 heures, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Laurent Alphonse, à ses enfants et à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Assistance à la Famille

Le paiement des allocations d'Assistance à la famille des mois de janvier et février 1941, aura lieu le 8 mars, au Bureau du Receveur de l'Hospice, 2, rue Anatole-France, et le 10 mars au Bureau de Bienfaisance, rue du Petit-Mot.

Voiture d'enfant et poussette

Le Secours National, 54, rue Emile-Zola, Cahors, serait reconnaissant à toute personne qui pourrait lui faire don d'une voiture d'enfant. Une maman sans ressources demande une poussette pour promener son bébé de dix-huit mois.

Avie aux cordonniers et bottiers

Le secrétariat d'Etat à la Production industrielle communique :

La section Cuir de l'Office central de répartition des produits industriels avise les cordonniers et bottiers que le pourcentage de cuir attribué aux cartes de cordonniers et bottiers est fixé à 50 % pour le mois de février. Il est précisé que les bons des mois de janvier et février seront valables jusqu'au 20 mars.

Chronique des Théâtres

LES JEUNES COMEDIENS DE PARIS

Mardi 11 mars, à 16 h. 30 et 20 h. 30, les Jeunes Comédiens de Paris, qui ont déjà joué à Cahors « Le Misanthrope » et « Les plus beaux yeux du monde », se rendent de passage dans notre ville avec la célèbre vedette du cinéma, Jean Temerson, qui, après cinq années de cinéma, revient au théâtre, avec un succès considérable dans toutes les villes où il est passé.

Cette troupe d'élite que nous connaissons déjà, épaulée par Jean Temerson, interprétera une rétrospective du Rire Français. Au même programme, on pourra applaudir : « George Dandin », de Molière, « Un jeune homme pressé », de Labiche, « Les Boulingrin », de Courteline.

Louez vos places et laissez vos soucis aux portes du Théâtre.

NOYÉ EN PÉCHANT

Comme nous l'avons annoncé brièvement dans notre précédent numéro, lundi soir, vers 21 heures, la police était prévenue que le nommé Marcel Privé, 35 ans, employé à la voirie municipale, venait de tomber dans le Lot, à l'écluse de St-Georges.

La police se rendit aussitôt sur les lieux et ouvrit une enquête.

Privé était allé à la pêche au filet, avec le nommé Roger Fournasté.

En plaçant le filet, Privé perdit l'équilibre et tomba dans l'eau où il disparut presque aussitôt, emporté par le courant.

Malgré d'immédiates recherches, le corps n'a pas été retrouvé.

Ce pénible accident met en deuil une famille de quatre enfants.

Le filet a été saisi par la police et procès-verbal a été dressé à Fournasté pour pêche au filet, pêche interdite.

UNE FILLETTE DE 14 ANS AVAIT VOLÉ 1.950 FR. A UNE VOISINE

Mme Calméjane, demeurant rue St-Urbain, constata, samedi, que tout son avoir, soit 1.950 fr., contenu dans un portefeuille, avait disparu. Elle porta plainte à la police et signala, en outre, que, depuis quelque temps, elle avait été victime de vols de diverses sommes.

La police ouvrit, aussitôt, une enquête qui permit d'établir que la jeune E. B., âgée de 14 ans, demeurant dans la même maison que Mme Calméjane, pouvait être l'auteur de ces vols. Interrogée, la jeune E. B. fit des aveux complets et reconnut avoir déjà volé à diverses reprises, plusieurs sommes à Mme Calméjane : une fois 100 fr. et de la monnaie, puis un billet de 100 fr. et une troisième fois sept billets de 100 fr., ce qui, avec le vol de 1.050 fr. commis samedi, porte à 1.950 francs le total des vols.

Tout cet argent a été retrouvé au domicile de la jeune E. B. et restitué à Mme Calméjane.

Mme Calméjane a retiré sa plainte. Toutefois, l'enquête a été transmise au Parquet.

Deuxième Concert Nouyrit

La deuxième séance musicale gratuite donnée par M. Jean Nouyrit des Concerts Pasdeloup et de l'Opéra, professeur de violon et de violoncelle, avec le concours de Mme Haen, professeure de piano du Conservatoire de Paris et de Mlle Germaine Ganiayre, cantatrice, aura lieu le dimanche 9 mars, à 17 heures, chez M. Nouyrit, 11, Bd Gambetta, ou le meilleur accueil sera réservé à tous les amateurs de musique.

Les Sports

STADE CADURCIEN — ASSOCIATION

Toulouze Foot-ball Club (R. « Pros ») bat Stade Cadurcien (I) par 3 buts à 0

Tout ce que Cahors et la région comptent de sportif est représenté à ce rendez-vous. Dès 14 h. 30 il ne restait plus une place dans les tribunes et les pourtours étaient copieusement garnis.

Après le salut aux couleurs, la partie commence sous les applaudissements de la foule.

Les joueurs toulousains manifestent d'entrée leur supériorité technique et par un jeu de passe très précis, s'installent dans les 18 mètres du Stade. Les arrières locaux ne se laissent pas imposer la tactique toulousaine et parviennent à servir la ligne d'avants qui à plusieurs reprises met Nemeth à l'ouvrage. Il s'en faut d'un rien qu'il ne soit battu. Kuvovitch va jusqu'à commettre une grosse faute dans la surface de réparation. C'est le pénalty que Dambach shoote à côté.

Daho, Driss, Triouillit, Kuvovitch s'emploient avec succès et affirment leur maîtrise incomparable. Toutes leurs interventions sont nettes et favorables à donner de l'efficacité à la ligne d'avants. Dambach intervient sur un tir puissant de Driss ; quelques instants plus tard il sera battu sur une balle placée à ras de terre.

La mi-temps survient sans changement. T.F.C. : 1. Stade Cadurcien : 0.

La deuxième partie du jeu voit la supériorité des visiteurs s'accroître et les exploits de Daho continuent à emballer les spectateurs. Les avants du Stade ne jouent que par intermittence et éprouvent quelques difficultés. Dambach exécute de splendides arrêts, mais la pression toulousaine ne ralentit pas et par deux fois les buts stadistes seront violés. T.F.C. : 3. Stade : 0.

La fin survient presque aussitôt. Les joueurs toulousains avec leurs vedettes ont laissé une excellente impression, et la différence de classe s'affirme jusqu'au coup de sifflet final. Les plus en vue furent à Toulouse : Daho, Driss, Kuvovitch, Triouillit, tavez qu'au Stade, Dambach, Jourdain, Bach, Gau, Sote faisaient une grande partie.

Stade Cadurcien (I) bat Stade Cadurcien (II) par 1 but à 0.

STADE CADURCIEN — RUGBY

Dimanche 9 mars, le Stade Cadurcien affronta, sur son terrain, la redoutable équipe de Terrasson. Après la belle partie fournie, dimanche dernier, à Castel-sarrasin par le quinze Cadurcien, l'optimisme règne dans le camp stadiste. Par ses efforts persévérants, Heilhes, actuellement en grande forme, a mis son équipe au point et si, dimanche, le beau temps veut bien être des nôtres, les nombreux supporters du Stade peuvent entrevoir l'issue du match avec confiance.

Pendant que leurs aînés s'emploient à faire triompher les couleurs bleu et blanc à Terrasson, les jeunes joueront au Stade L-Desprats contre l'équipe 1 de Causse. Si nos « jeunes » parviennent à un peu plus de cohésion, le match promet d'être très intéressant à suivre.

Aviron Cadurcien

Il est rappelé aux membres de l'Aviron Cadurcien de 1939 que l'assemblée générale en vue du renouvellement du Bureau, aura lieu vendredi 7 mars, au Café Tivoli, à 20 h. 30.

Arrondissement de Cahors

Albas

Légion d'honneur. — M. le Lieutenant de Vaisseau Loizeau vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur pour ses excellents services dans la campagne sous-marine au cours des dernières hostilités. Le nouveau chevalier est le genre, en sa qualité de compatriote, M. Le-grand, propriétaire à Cahors et à St-Georges, faubourg de Cahors.

Il est en même temps, par son mariage, le petit-fils de notre excellent et vénéré ami, M. Paul Barriéty. Nos chaleureuses félicitations.

Réunion du Syndicat des Pêcheurs. — Dimanche, le Syndicat local des producteurs de pêches s'est réuni pour entendre les informations du président qui, en sa qualité de membre du Conseil de la Fédération, avait assisté la veille à la réunion de Cahors.

L'augmentation de la cotisation a été acceptée sans la moindre protestation puisqu'il s'agit de verser une ristourne de 5 fr. au lieu de 2 fr. à la Fédération. Tous les syndiqués ont fort bien compris que la tâche du Bureau se complique de plus en plus, que cela entraîne des dépenses qui suivent l'échelle du coût de la vie et qu'il y a lieu de parer solidairement à de tels frais.

On a procédé ensuite au recensement des commandes en fournitures d'emballages et sur l'heure cette commande a été transmise à M. Ros, secrétaire général de la Fédération.

Il serait souhaitable que tous les Syndicats de la vallée du Lot prisissent les mêmes mesures sans retard, car il ne faut pas oublier que les commandes doivent être homologuées par Vichy avant de recevoir un commencement d'exécution.

C'est Vichy qui nous abouchera avec les fournisseurs afin que l'administration compétente puisse se rendre compte des possibilités de fabrication et procurer les matières indispensables aux usagers.

Par conséquent, nous avons tout intérêt à ne pas retarder le groupement de nos commandes afin d'être pourvus en matériel d'emballage dès le début de la campagne.

Limogne

Suitons le Maréchal. — Samedi, jour de foire, les maires des communes du canton délibèrent dans une salle de la mairie. Nous enregistrons avec plaisir la déclaration collective adressée au Chef de l'Etat français :

« Les maires du canton de Limogne réunis le 1^{er} mars à la mairie du chef-lieu de canton sous la présidence de M. le Docteur Ouvrière, maire de Limogne, Chevalier de la Légion d'honneur, adressent à M. le Maréchal Pétain l'expression respectueuse de leur reconnaissance pour l'œuvre de redressement de la France qu'il a entreprise ; ils assurent son gouvernement de leur collaboration totale dans une atmosphère de solidarité et de fraternité. »

Puy-Evêque

Démission. — M. Magnac, secrétaire de mairie, vient d'adresser à M. le Maire un lettre par laquelle il lui exprime le regret d'avoir à démissionner, malgré sa sympathie pour lui et pour le Conseil municipal.

Un aliment d'épargne

De même que l'on peut économiser son argent en réduisant ses dépenses, il est possible d'économiser ses forces en diminuant les dépenses de l'organisme grâce à certains aliments, dits « d'épargne ». La kola, qui entre dans la composition de la Quintonine, est précisément un de ces aliments d'épargne. Elle permet de manger moins sans s'affaiblir. Aussi supportez-vous plus facilement les restrictions de l'heure présente si vous prenez de la Quintonine. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors, 5 fr. 85 le flacon pour faire un litre de vin fortifiant.

Montcuq

Carnet rose. — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'une minonnelette, prénommée Marie-Antoinette, troisième enfant des époux Esquieu-Carles. Félicitations aux parents, à la grand-mère et bons vœux pour le bébé.

Lettres de félicitations. — Presque tous les élèves de nos écoles publiques ont reçu de M. le Maréchal Pétain une lettre de félicitations pour les dessins qu'ils lui avaient adressés quelques jours avant la Noël.

Ces lettres avec la photographie du Maréchal ont ravi lauréates et lauréats.

Peu d'étalagistes. — Cours pratiqués : Gros bœufs de travail, de 18.000 à 20.000 fr. ; attelages moyens, de 15.000 à 17.000 fr. ; vaches de travail, de 16.000 à 17.500 fr. ; génisses suitées, de 12.000 à 13.000 fr. ; taureillons, de 10.000 à 12.000 francs, le tout la paire ; vaches laitières, de 6.000 à 7.500 fr. pièce.

Bœufs gras, de 400 à 460 fr. ; vaches grasses, de 300 à 425 fr., le tout les 50 kilos ; veaux de lait, de 8 fr. 30 à 10 fr. 80 ; agneaux, 9 fr. ; moutons gras, de 7 fr. 50 à 8 fr., le tout le kilo, poids vif ; brebis d'élevage, de 350 à 400 fr. l'une.

Porcelets, de 300 à 500 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

Au marché : œufs, 14 fr. 50 la douzaine ; poulets, poules, canards, lapins domestiques, aux prix de la taxe ; pigeons, de 12 à 15 fr. la paire.

Plants rustres : de 2 ans, 30 fr. ; d'un an, de 50 à 60 fr. le cent.

Arbres fruitiers, de 6 à 8 fr. l'un, suivant force et variété.

Prochaine foire le 22 mars.

Saux

Nos écoliers à l'honneur. — Les élèves de l'école de Saux avaient envoyé des dessins au Maréchal à l'occasion de la Noël. Plusieurs ont eu la joie de recevoir les félicitations et les remerciements du Chef de l'Etat français.

Parmi eux nous citerons la petite Eliette Marès qui avait exécuté comme dessin le moulin de chez nous, M. le Maréchal lui a écrit : « Votre dessin m'a plu. Vous l'avez fait avec un soin qui montre que vous avez du goût pour ce genre de travail. Je vous félicite. Continuez. »

Nos félicitations à Mme Vigouroux, institutrice.

Vire

Nécrologie. — Mercredi matin ont eu lieu, à Vire, les obsèques de Mme Augusta Soulié, née Siviol, décédée après deux jours seulement de maladie, à l'âge de 56 ans. Une nombreuse assistance avait tenu à accompagner à sa dernière demeure celle qui depuis longtemps exerçait dans notre commune les fonctions de tambour-afficheur et de carillonneur. Serviable, dévouée, Mme Soulié emporte de nombreux regrets. Avant de mourir, elle n'aura pas eu la consolation d'embrasser son fils aîné, Raoul, prisonnier de guerre en France occupée.

Nous prions son mari, son fils Roger, ses bruns, ses petits-enfants, sa mère et son frère d'agréer nos vives et sincères condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Aux possesseurs de céréales. — Les producteurs de blé de la commune sont informés qu'ils doivent immédiatement venir déclarer à la mairie, les céréales panifiables qu'ils détiennent comme disponibilités de récolte ou d'échange quelle qu'en soit la quantité.

Des instructions précises ont été données à cet effet par le président du Comité départemental des céréales.

Soirée artistique. — Les jockeys de Figeac vont donner leur soirée artistique.

L'une le mercredi 5 mars, à 20 h. 15, au profit de leur mouvement et du Secours National.

L'autre, le samedi 8 mars, à 20 h. 15, où des places gratuites seront offertes aux soldats de la zone interdite.

Ces soirées données au théâtre municipal, sont placées sous le patronage des autorités civiles et militaires et religieuses, sous la présidence du général Niesse.

Les jeunes étudiants chrétiens invitent tous leurs amis à assister nombreux à ces soirées.

On peut louer ses places à la librairie Garrigou, rue Gambetta.

Marcihac

Journal sportive. — Match de football très intéressant sur notre terrain de jeu. Les équipes de Boussac et de Marcihac étaient en présence.

Le demi-centre des Boussacois se montra avantageusement. La ligne d'avants

des foot-balleurs de Marcihac fit de très belles passes.

Marcihac a mené longuement, dominant partout avec la sûreté d'un jeu classique. Il a gagné la partie par 6 buts à 0.

Nous prédisons de futures victoires à nos jeunes visiteurs qui ne manquent pas d'endurance, ni d'adresse.

Sport. — C'est dimanche prochain, 9 mars, que l'équipe de football de Livernon viendra, sur notre terrain de jeu, se mesurer avec celle de Marcihac.

Dimanche dernier, 2 mars, l'équipe de Boussac, qui se trouvait chez nous, eut la bonne fortune de terminer son après-midi sportif dans la salle Capitulaire, où les jeunes filles de Marcihac créèrent un auditoire attentif par des saynètes et des chants. Cette soirée amusante était la réédition de celle qui eut lieu le dimanche précédent.

Fraiche à 50 ans

Cela n'est pas impossible, si vous avez soin de garder votre sang jeune et vos artères souples en prenant à chaque saison des Gouttes Floride. Cette préparation végétale concentrée agit à la fois sur le sang, le cœur, les vaisseaux et les organes féminins. Les Gouttes Floride vous aideront à traverser sans accidents la difficile période du retour d'âge. Elles vous éviteront bourdonnements d'oreilles, vertiges, vapeurs, étouffements, hémorragies, phlébites, congestions ; vous mettront à l'abri de l'hypertension et de l'artériosclérose et prolongeront votre jeunesse. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

Présidence de M. Fehr

M. le Président donne connaissance de la lettre de remerciements de M. G. Mas, du membre de la Société à une précédente séance.

Présentation, comme membres résidents : de M. Pierre Caddau, professeur au Lycée Gambetta, par MM. Rougé et Rigaudières ; de M. André Jouber, capitaine en retraite, de M. Leslieu, Cahors, par MM. Boussac et J. Calmon ; de M. Pierre Bailles, retraité des Contributions Indirectes, av. de Paris, par MM. Boussac et J. Calmon.

Présentation, comme membres correspondants : de M. Beauvallet, propriétaire de l'Hôtel Bellevue, à Gourdon, par Mme A. Vallet et M. Calmon ; de M. Henri Guillois, chef de service honoraire à la Préfecture de la Seine, Les Ourats, par Les Junies (Lob), par MM. Le capitaine Barberet et J. Calmon.

Présentation, comme abonnée au « Bulletin » : de Mme Georgette Devaux, Hôtel Terminus, Cahors.

M. le Secrétaire général signale le décès de M. Edmond Faret, propriétaire de l'exercice, à St-Pierre-Toireix ; de M. Moussot, instituteur à Lafrançaise ; de M. Triadou, notaire à Cahors ; de M. Justin Brunet, instituteur honoraire à Cahors. La Société adresse ses sincères condoléances à leurs familles.

Le même donne lecture d'une lettre de M. Fabre de Montbez et d'une carte de M. R. Coly, qui adressent à la Société leurs vœux de nouvel an.

La Société transmet ses remerciements à l'Académie des Jeux Floraux pour son envoi de Bulletins et ses vœux de prompt rétablissement à M. Bonnefous, greffier en chef, victime d'un grave accident.

Dons : de l'auteur, M. Laurent-Brudy, de Brive, « Miette », épisodes du dernier jour d'Uxellodunum au Puy d'Issoud (Lot), mi-octobre, en l'an 51 av. J.-Ch., histoire et légende ; de M. Montel, « Romain Alphonse », roman par Jean Guizot, imprimé chez Lardanchet, Lyon, en 1914 ; de l'auteur, M. René Deguiral, « Points de vue sur le Quercy, vieille terre de France », Toulouse, in-8°, 1941 ; d'un anonyme, lettre de convocation aux obsèques de Gambetta (6 janvier 1883), adressée aux députés et Programme d'une conférence faite le 14 janvier 1883 au Théâtre des Nations à Paris, par Hyacinthe Luyson (Père Hyacinthe), sur « Gambetta » ; de M. l'abbé Guibany, le recueil complet des « Grel Carinol », 1^{re} série ; d'un anonyme, un petit moule à balles pour le musée de la Société.

La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

M. le Secrétaire général donne lecture de la lettre de remerciements de M. le Maire de Valence (Drôme), élu membre de la Société à une précédente séance.

Il dépose sur le Bureau : le 2^e fascicule du « Bulletin de la Société des Etudes », juillet 1940 ; l'analyse des Registres municipaux de la commune de Cahors, tenus pendant la Révolution par feu A. Cembes, 3^e partie ; puis il rend compte des publications reçues et signale comme intéressant le Quercy, dans le « Journal du Lot », divers articles de notre confrère M. Sarrat-Lesage, « La Paysannerie française », « Pour la culture du mûrier » et « Le Chant de la Terre », de M. Alazard (17, 26, 31 janvier).

Il donne ensuite lecture du programme d'une veillée paysanne organisée par M. l'abbé Guibany à Concois, le 26 janvier 1940, et où l'océan fut à l'honneur ; d'un petit travail de M. François de Valon sur « Un Quercinois, destinataire des Lettres portugaises » ; d'après M. de Valon, qui se réfère à Maurice Paléologue, le descripteur de ces lettres serait un Clermont-Lodève, de Castelnaud-Bretonoux, petit-neveu du pape Jean XXII ? ; d'un article de Gandillon-Gendarme, dans le « Journal de l'Avèy-

ron » du 19 janvier, sur « Paul Froment, valet de ferme quercyquois, qui fut poète », article communiqué par M. Bonnefous ; de M. Gorn, de Figeac, « Quelques notes sur l'Abbaye de Marcihac », nomenclature des biens possédés par cette abbaye en 1791 et vendus en mars et avril comme biens nationaux ; de M. Pierre Lasfargues, ingénieur des Mines, « Considérations sur les gisements sidéroliothiques du Lot et du Lot-et-Garonne, leur utilisation ».

Le même signale encore deux analyses de l'ouvrage de M. le chanoine Sol « L'Eglise de Cahors » sous les Carolingiens et les Capétiens ; l'une de M. le chanoine Sabric (La Défense du 26 janvier), l'autre paru dans « La Croix » du 8 déc. 1940.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Causse, professeur de musique à Brive, qui fait savoir que son fils, Paul Causse, jeune étudiant mort le 1^{er} juin 1939, avait découvert : 1^o l'emplacement de la rivière de Padrac ; 2^o la résurgence de l'Uxellodunum des Gaulois ; la résurgence serait la fontaine qui coule à environ 800 m. au N. du village de Montvalent, le long de la route nationale ; l'Uxellodunum serait la colline de Mercaduc, à 1.800 m. de Montvalent.

Il reste à souhaiter qu'un mécène généreux entreprenne des fouilles pour confirmer cette intuition d'un jeune hénaïcisé ès lettres. M. Feyt communique, de la part de M. Chabert, un entrefilet rapportant une prophétie de Gambetta.

La prochaine séance aura lieu le lundi 3 mars, à 17 h., au siège de la Société (ancien Palais épiscopal).

PETITES ANNONCES

ATTENTION ! PRENEZ NOTE !

Le Car Cahors-Villefranche-de-Rouergue reprend son service quotidien à partir de lundi 3 mars. Départ Cahors : 8 h. 1/4, place des Petites-Boucheries. Arrivée Villefranche : 10 heures.

Retour : départ de Villefranche : 17 h., place Jean-Jaurès. Arrivée Cahors : 19 h.

ON DEMANDE femme pour garder un enfant toute la journée. S'adresser : Bureau du Journal.

CULTIVEZ des champignons dans une cave ou jardin, vous gagnerez 15.000 fr. par an. Notice explicative, 1 fr. timbre. D.-G. JANOT, à Mérignac (Haute-Vienne).

ON DEMANDE de suite une jeune bonne, à la Boucherie, 3, rue de la Préfecture.

JEUNE FILLE, 18 à 20 ans, demande place bonne à tout faire. S'adresser : Mme Chenon, à Lauzes-de-Lot (33.310).

Il a été perdu PETIT CHIEN environ 4 mois, poil jaune taché de noir, répondant au nom de « Kirch ». Prière de le ramener, impasse Thémis, n° 3 (rue Ste-Barbe). Récompense.

COMMUNE DE CAZILLAC

Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Cazillac, restant déposées à la mairie du 4 au 13 mars 1941.

A l'expiration de ce délai et pendant 3 jours, M. Vernet, Commissaire-enquêteur, recevra les déclarations des habitants.

A Cahors, le 22 février 1941.
Le Préfet, signé : Maurice BEZAGU

ETUDE DE

Maitre P. BERTRANDY
licencié en Droit, avoué à Figeac
Successeur de Maîtres MALRIEU
LOUBET ET NUVILLE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Figeac, le onze décembre mil neuf cent quarante.

Entre : Monsieur Jean CANET, négociant, domicilié à Simon, commune de Soussac (Lot) ;

Demandeur, ayant Maître BERTRANDY pour avoué ;

Et : Madame Elise ESPINADEL, épouse séparée de corps de Monsieur Jean CANET, domiciliée à Simon, commune de Soussac (Lot) ;

Défenderesse, ayant Maître FONTANGES pour avoué ;

Il résulte :

Que le divorce a été prononcé entre lesdits époux CANET-ESPINADEL, aux torts du mari.